Le Ty Journal de Trégarantec Novembre 2020





MAIRIE DE TRÉGARANTEC – 6 rue Menez Bargall, 29260 Trégarantec 02.98.83.61.65. – mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Les horaires de la Mairie - Eurioù an ti-kêr

La mairie est ouverte au public du mardi au vendredi de 9h à 12h30 pour l'accueil et le standard du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE:

17 ou **2** 02.98.83.00.40

POMPIERS:

18 ou 112

MEDECIN:

15 (Samu)

PHARMACIES:

32 37

Samedi, après 19 h, dimanche et tous les soirs de la semaine

AMBULANCES:

faire le 15

Du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jours fériés.

MARCHÉ

le samedi matin de 09h45 à 13h00



LE MOT DU MAIRE



Nous voici en novembre. Les annonces du Président de la République du 14 octobre dernier nous rappellent à quel point il faut être prudent face à la COVID qui ne semble pas faiblir : nous ne le répèterons jamais assez, l'importance du respect des gestes barrières est plus que jamais justifiée.

Nous avons la chance d'être une région relativement préservée par ce virus, nous n'avons pas à observer un couvre-feu comme dans certaines grandes villes d'importance nationale.

Mais la pandémie reste bien présente. C'est pourquoi quelques mesures ont étés prises afin de préserver au

mieux la santé du plus grand nombre d'entre nous.

La première a été d'annuler les festivités que nous avions prévues pour fêter ensemble Halloween. La seconde, alors que je vous l'avais annoncé dans le Ty Journal du mois dernier, les cérémonies mémorielles du 11 novembre se passeront en comité réduit. Elles débuteront à 11h00 lorsque les anciens combattants, moi-même, le conseiller correspondant défense et quelques adjoints entamerons le cortège vers le monument aux morts. Les enfants ne pourront pas être associés, cette année, aux commémorations. J'en suis sincèrement désolé, je vous savais très attachés à une participation de la jeunesse aux cérémonies du souvenir. Une troisième concerne les associations qui empruntent la salle municipale et qui se doivent de respecter un protocole sanitaire stricte, afin de permettre à tous de continuer à profiter des infrastructures mises à notre disposition.

Lors du conseil municipal du 14 octobre, il a été voté des travaux dans la salle municipale. Ceux-ci, pris en partie en charge par une subvention exceptionnelle de l'État, vont permettre de mettre hors d'eau la petite salle qui était utilisée par nos aînés. Cela fait partit des travaux que l'équipe municipale et moi-même avons décidés de mettre en œuvre afin de valoriser notre patrimoine immobilier.

Je vous souhaite un très bon mois, et une très bonne lecture.

Jean-Louis Phelep

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour recevoir le *Ty Journal* par mail, pensez à vous inscrire à <u>tyjournal.tregarantec@gmail.com</u> En précisant vos noms et adresse

INFORMATION MAIRIE

Les conditions sanitaires ne permettent plus de recevoir du public au sein de la mairie. Ainsi, à compter du 22 octobre, l'accueil physique sera assuré en extérieur par la secrétaire.

TRAVAUX

Déclarations préalables à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire :

- rue des Ajoncs : extension de l'habitation ;
- Kerbrat Bian : restauration de l'habitation ;
- rue de Kerilis : extension de l'habitation ;
- allée des Hortensias : dalle de béton.

Permis de construire pour une maison individuelle :

- Domaine de la Lande : plain-pied de trois chambres.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal de Trégarantec, convoqué le 14 octobre 2020 s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Louis PHELEP, Maire.

Étaient présents: Jean-Louis PHELEP, Maire, CLOAREC Yvon, HENRY Samuel, BOIVIN Romuald, ALANOU Yann, CORRE Magali, DEBONNAIRE Charles-Henri, LOAEC Maryse, LE ROUX Marion, MAUDIRE Pierre, ROPARS Maryline, ROUDAUT Xavier, TOUDIC Yann.

SALIOU Olivier donne procuration à HENRY Samuel

VEIGA-FERNANDES Gabriel donne procuration à DEBONNAIRE Charles-Henri

À 20h00, Monsieur Le Maire constatant, que le quorum était atteint, ouvre la séance. À l'unanimité le Conseil approuve le compte rendu du 10/09/20.

Pour pallier l'absence de Madame ROUE, Secrétaire de Mairie, qui est en arrêt longue maladie et afin de ne plus embaucher de secrétaires intérimaires, il est proposé de créer un poste de Secrétaire de Mairie : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.

Madame Maryse LOAEC demande si la commune peut supporter cette dépense. Monsieur le Maire répond que cette question avait déjà été débattue lors d'un précédent Conseil Municipal où il avait été dit « qu'on ne pouvait continuer avec des secrétaires intérimaires ». Le Maire met la proposition au vote : Pour : 14, Contre : 1 (Maryse LOAEC). Le poste sera donc créé à compter du 01/12/2020.

Afin de conserver ses droits en disponibilité, il est proposé, dans le cadre de sa position de contractuelle, d'établir un avenant d'un mois au contrat de Madame BINGUE à compter du 1er novembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020. À l'unanimité le Conseil accepte et approuve cette proposition.

À ce jour, la désignation d'un Régisseur de Recettes n'a pas été honorée. Suite à la visite de Monsieur le Trésorier, la nomination d'un Régisseur de recettes s'avère obligatoire. La Régie qui lui sera confiée comportera les diverses recettes de la commune à savoir : les dons et legs, les produits des photocopies, les produits des quêtes et la location de la salle et des matériels.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Delphine BINGUE est nommée Régisseur titulaire et Monsieur Romuald BOIVIN, son suppléant. Nomination adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les Conseillers du suivi des travaux sur l'Atelier Communal afin de faire marcher la garantie décennale du constructeur. Une visite d'expert a eu lieu le 2 octobre dernier. À ce jour, aucun compte rendu ne nous a été transmis. A priori l'affaire est bien engagée et nous devrions obtenir satisfaction.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que suite au Conseil extraordinaire du 9 septembre, l'autorisant à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L, cette demande a été déposée le 11 septembre. Une réponse sera donnée fin octobre. En conséquence, il demande au Conseil l'autorisation de

mettre en place une procédure adaptée. Trois devis suffiront. Voté à l'unanimité.

Le Maire invite les élus à consulter les formations proposées dans le cadre de leur mandat. Il est obligatoire que <u>l'ensemble des élus</u> fassent une demande de rattachement à la CPAM au titre de leur mandature. Cette obligation demeure qu'ils soient indemnisés ou non. Cette information émane du Service du Personnel de la Communauté de Communes (CCPLD).

La CCPLD propose aux communes de faire un groupement pour l'entretien des poteaux à incendie. Yvon CLOAREC, 1^{er} adjoint, à l'issue de la réalisation de l'inventaire fera des propositions.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCPLD étudie actuellement le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat (PLUiH). Plusieurs réunions auxquelles nous participons sont programmées jusqu'en 2022. Nous avons des craintes quant à l'avenir de notre PLU. Une réunion est prévue le jeudi 29 octobre de 10 h à 12 h. Sont concernés les membres de la Commission Urbanisme (10 personnes maxi).

Romuald BOIVIN, Adjoint au Maire, en charge de l'environnement suivra le fleurissement pour la TOUSSAINT ainsi que les plantations d'hiver.

Vu la conjoncture sanitaire actuelle, Samuel HENRY, Adjoint au Maire, en charge des associations indique qu'il n'y aura pas de regroupement pour Halloween. La fête est donc annulée. Vote à l'unanimité.

En union avec les Anciens combattants, la Municipalité organisera en comité restreint la commémoration de l'armistice. Programme : 11 h00 : défilé de la Place F. MORVAN au Monument aux Morts puis lecture des messages et dépôt de gerbes.

Monsieur le Maire indique que les animaux pris en divagation seront placés en fourrière à la déchetterie de LESNEVEN. Le dépôt ne pourra se faire qu'en présence d'un élu ou d'un employé communal. Il n'y aura pas de dépôt les dimanches et jours fériés.

Pour information:

- Le Conseil de l'École Jean Monnet aura lieu le jeudi 5 novembre à 18 h 00. Pierre MAUDIRE remplacera le Maire qui est en formation à MORLAIX ce jour-là.
- Rectification de la délibération 2020-10 ; mentions à rayer relatives à l'unanimité ;
- Remerciements de Rêves de clown pour leur subvention ;
- Commission de contrôle de la liste électorale : nomination de Marion LE ROUX Xavier ROUDAUT (Conseillers) ; Monsieur Georges MORVAN ; Madame Marie-Thérèse PENGAM.

Samuel HENRY signale que les trottoirs sont parfois souillés d'excréments de chiens « les trottoirs ne sont pas des crottoirs ».

Pierre MAUDIRE signale la vitesse excessive Rue Anita Conti. Monsieur le Maire constate un comportement analogue des automobilistes Rue Ménez Bargall – Rue du Général de Gaulle.

Les administrés ont déjà été prévenus que si ces faits perduraient, il y aurait contrôle de gendarmerie. En espérant que ce manquement à la réglementation cesse, il a été décidé de mettre en place un radar pédagogique.

Vote à l'unanimité.

Journée des agriculteurs : défraiement de 200 € /journée. Voté à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h21.

HORAIRES ET LIEUX DE MESSE

TOUSSAINT ET COMMEMORATION DES FIDELES DEFUNTS

Samedi 31 octobre, 18 h 00 : PLOUIDER.

Dimanche 1er novembre: 9 h 30 : KERNILIS - 10 h 30 : PLOUDANIEL - 11 h : LESNEVEN - 11 H 00 : LE FOLGOET.

Dimanche 1er novembre, office des défunts à 15 h 00 : Kernilis, Plouider, Saint-Méen, Trégarantec, Ploudaniel, Kernouès, Lesneven, Le Folgoët, Lanarvily.

Lundi 2 novembre : 18 h 30 LE FOLGOET - Commémoration des fidèles défunts.

Sacrement du pardon pour la Toussaint: vendredi 30 de 17 h 30 à 18 h 30 et samedi 31 de de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 à la basilique du Folgoët.

Les horaires concernant les quatre ensembles de la paroisse seront affichés à la porte de l'église.

LES INFORMATIONS LOCALES ET COMMUNAUTAIRES

ANNONCES COMMUNAUTAIRES

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ LE MOIS SANS TABAC

Pour accompagner les personnes souhaitant arrêter ou fortement diminuer leur consommation de tabac, la CLCL organise dans le cadre du « mois sans tabac » des ateliers de prévention et des consultations d'aide au sevrage tabagique. Afin d'approfondir l'accompagnement, des séances de relaxation et bilans diététiques pourront également être proposés par des professionnels conventionnés. Ces rencontres s'étalerons sur l'ensemble du mois de Novembre et se tiendront au Centre Socioculturel Intercommunal de Lesneven.

- > Lundi 2 novembre à partir de 9h00 : Atelier d'information ouvert à tous
- > Lundi 9 16 23 et 30 novembre : consultations sur RDV

Au vu des conditions sanitaires, les inscriptions sont obligatoires et font auprès de la CLCL au 02 98 21 11 77 ou par mail à cls@clcl.bzh

- TRAVAUX RD 770 (PLOUDANIEL) -

Démarrés depuis septembre, les travaux de réaménagement de la RD770 se poursuivent sur les tronçons suivants :l'Auberge Neuve, Penfrat/Mescoden puis Kerfelgar, ils se feront sous circulation jusqu'en mars 2021.

Pour finaliser la section comprise entre Kerneyen et l'Auberge Neuve, la RD 770 sera **fermée à la circulation de mars à octobre 2021**. Les véhicules seront déviés entre la sortie de Ploudaniel jusqu'au nouveau giratoire de l'Auberge Neuve, en empruntant la RD 25 (St Thonan) et le réseau communal réaménagés pour accueillir ce transit. Attention, la vitesse sera limitée avec la mise en place de coussins berlinois et de radar automatique. Le trafic de transit des poids-lourds sera quant à lui dévié par la RD 788 et la RD 59, en passant par Plabennec.

> Plus d'information sur le site du département : https://www.finistere.fr/Actualites/Axe-Ploudaniel-Saint-Eloi-travaux-de-securisation-de-la-RD770

SERVICE DÉCHETS

A partir du 1er septembre, l'accueil du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – il reste fermé au public le jeudi matin. Vous pouvez également contacter le service par mail à l'adresse riom@clcl.bzh ou par téléphone au 02 98 21 87 88.

11EME EDITION DES TROPHEES DE

> Horaires Déchèterie de Lesneven : Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h45 - Ferme à 11h00 tous les 1ers jeudis de chaque mois



• PREVENTION DES INONDATIONS

Jeudi 12 Novembre / Maison Communale (Guissény) / 18h30 ATELIER PARTICIPATIF: « LA MER MONTE!»

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des inondations et de la gestion du littoral (GEMAPI), la CLCL organise un second atelier participatif pour échanger avec les habitants sur les risques littoraux et le changement climatique. Pour anticiper au mieux l'évolution du littoral et préserver cet environnement fragile, la CLCL souhaite élaborer cette stratégie en concertation avec les habitants et acteurs du territoire.

Atelier gratuit ouvert à tous – Inscription sur le site internet de la CLCL avant le 9 novembre – Renseignements à pi@clcl.bzh ou au 02 98 21 11 77

• TOURISME CÔTE DES LÉGENDES -HORAIRES JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE-

Lesneven : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermé le mardi matin.

Maison de Territoire à Meneham à Kerlouan :

Du lundi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Dimanche de 14h à 17h30.

• CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL (CSI) -ACCUEIL DE LOISIRS-

En raison du contexte sanitaire, nous vous invitons dorénavant à faire vos inscriptions par internet.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur notre site internet pour les enfants qui ne sont pas revenus depuis l'été.

> Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre l'accueil du Centre Socio au 02.98.83.04.91

L'ENTREPRISE



Ouverts à toutes les entreprises, implantées ou ayant une activité sur les territoires de Lesneven

Côte des Légendes et des Pays des Abers ou d'Iroise. Quels que soient la

taille et le domaine d'activité de votre entreprise, n'hésitez pas à candidater!

Possibilité de concourir dans les catégories suivantes : Jeune Entreprise - Responsabilité Sociétale et Environnementale - Entreprise Innovante, en Développement - Transmission/ reprise d'Entreprise. > Inscription et renseignement auprès de Marie-Laure PICHON au 06 84 39 57 62 ou sur www.celia-entreprises.fr

-ATTENTION AUX GESTES DE TRI-



Afin de bien connaître les bons gestes de tri, des autocollants illustrant les différents types d'emballages qu'il faut désormais trier sont à la disposition des usagers à l'accueil du service déchets de la CLCL ou dans l'ensemble des

mairies du territoire. N'hésitez pas à vous en procurer. Pour en savoir plus sur la gestion de vos déchets, le guide du tri est également téléchargeable sur www.clcl.bzh rubrique : environnement > déchets > Tri

Entreprise - Responsabilité Sociétale et Environnementale - Entreprise Innovante, en Développement - Transmission/reprise d'Entreprise.

> Inscription et renseignement auprès de Marie-Laure PICHON au 06 84 39 57 62 ou sur <u>www.celia-</u> entreprises.fr

• SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

A partir du 1er septembre, l'accueil du service Eau/Assainissement est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – il reste fermé au public le jeudi matin. Vous pouvez également contacter le service par mail à l'adresse contacteauetasst@clcl.bzh et téléphone au 02 98 83 02 80 (pour toute demande urgente d'intervention le service d'astreinte est accessible 24h/24 à ce numéro).

-TREGARANTEC-

Le service eau & assainissement débute la relève des compteurs d'eau sur la commune de Trégarantec le 2 novembre. Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur (ex : enlever les pots de fleurs sur le regard, nettoyer l'intérieur du regard....) et de prendre les mesures nécessaires si vous possédez un chien.

Cette relève annuelle obligatoire est l'occasion pour notre releveur de vérifier votre poste de comptage mais aussi de vous signaler toute anomalie (fuite, consommation en hausse...). En cas d'inaccessibilité du compteur, un avis sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez nous transmettre l'index de votre compteur par mail (contact-eauetasst@clcl.bzh) en précisant vos coordonnées ou encore nous téléphoner au 02 98 83 02 80. Sans réponse de votre part, votre index sera estimé.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, le service des eaux et de l'assainissement de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes vous propose le règlement de votre facture d'eau et assainissement par prélèvement en deux ou dix échéances.

Comment bénéficier de de mode de règlement ? Il vous suffit de nous contacter par téléphone au 02 98 83 02 80 ou par mail à contact-eauetasst@clcl.bzh. Nous vous ferons parvenir le mandat prélèvement SEPA qu'il conviendra de nous retourner accompagné d'un RIB.

LES NOUVELLES DE TREGARANTEC

PETITES ANNONCES

(contact:tyjournal.tregarantec@gmail.com)

Les annonces publiées ci-dessous n'engagent en rien la responsabilité de la municipalité et sont de la responsabilité exclusive des dépositaires.

SAINT MÉEN, CHORALE LA MÉVENNAISE

Après une longue interruption due à la Covid , l'atelier chorale va reprendre le lundi 2 novembre à 9 h 30 à la salle communale et ce jusqu'à 11 h , et tout en respectant les gestes barrières . L'atelier sous la direction d'Elise Perron Bolmont est ouvert à toutes les personnes aimant chanter .Possibilité de deux séances découvertes

Contact: Mireille Lacressonnière (Présidente) au 06 22 95 61 38 ou E-mail choralelamevennaise@gmail.com

oOo

ASP – RESPECTE DU LÉON : APPEL À BÉNÉVOLES



Accompagnement, Soutien, Présence auprès de grands malades et de leurs familles (domicile, hôpital, EHPAD)

L'association recherche de nouveaux bénévoles pour mener à bien sa mission.

Tél. 06.04.09.57.99 - Courriel : aspduleon@orange.fr - 7, rue Alsace Lorraine LESNEVEN

000

ORGANISATION MARPA PLOUDANIEL-TRÉGARANTEC-ST MÉEN

Dimanche 8 novembre : Kig ha farz de la Marpa de Ploudaniel.

Parts à emporter uniquement sur réservation avant le : 29 Octobre 2020

Contact: 02.98.83.70.25 ou 06.85.21.54.36

Paiement sur place 11 Euros la part (prévoir récipients)

oOo

GWENNILY

Suite à la réunion du bureau du 13 octobre il a été décidé de programmer une reprise des activités le jeudi 5 novembre à la salle du temps libre, ceci en respectant le protocole, et les gestes adaptés.

Jeudi 5 novembre, activité dominos (pas de belotte) avec masque et gel désinfectant, mise en place d'une sortie patrimoine éventuelle, lieu restant à définir.

Rappel: les marches du jeudi sont maintenues pour ceux qui le souhaitent

Contact : MF de Kerdanet (Présidente): 02 98 83 68 80

oOo



Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC). Le

CLIC a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs questions diverses : aides à domicile, structures d'accueil, retours d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, aides financières...

Accueil sur rendez-vous au centre hospitalier, rue Barbier de Lescoat à LESNEVEN.

Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02

000

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

UTL Lesneven- Kreiz Bro Leon, programme des activités du mois de novembre, à 14 heures au cinéma Even, rue Alsace Lorraine à Lesneven les jeudis :

- 05 novembre :"Mémoire de la guerre d'Algérie" par le conférencier Frédéric Mallégol historien, conférence proposée par l'utl dans le cadre des "assises de la mémoire", organisées par la municipalité de Lesneven.
- 19 novembre," Louis Guilloux ou l'auteur méconnu ", par Olivier Macaux docteur ès Lettres conférencier en littérature,
- 26 novembre, cinéclub" The good lie ", séance ouverte à tous: 6€ pour les adhérents et 7€ pour les non adhérents.

Dans le cadre du Covid-19 et pour respecter les mesures sanitaires pour ce type de manifestation, les portes du cinéma Even seront ouvertes dès 13h30. Venez masqués du gel hydro alcoolique est à disposition

oOo

Vous êtes une personne en situation en handicap, mais vous avez l'envie d créer et de vous surpasser, alors je vous propose des activités de : COUTURE, ART FLORAL, DESSIN ou BRICOLAGE... à votre domicile. Je vous apporte l'aide physique et morale, les adaptations, la présence, les conseils et le matériel.

Appelez-moi au 06 61 56 46 92 « LES ATELIERS HANDIMAGINERES »

Les mardi, mercredi et jeudi entre 10h00 et 18h00.

000

YOGA. Familles Rurales Ploudaniel. Les cours de Yoga reprendront après les vacances de la Toussaint : le **mardi 3** novembre, de 18h30 à 20h00 ou de 20h15 à 21h45 à la salle Tournesol dans le bâtiment Kan an Ayel.

oOo

AVEL-DRO GWISENI /BAGAD PAGAN

Bagad Pagan Reprise des cours de musique traditionnelle :

Cours de cornemuse : le lundi de 18H à 20H Cours de caisse claire : le mardi de 18H à 19H Cours de bombarde : le samedi de 16H30 à 18H30 Cornemuse loisirs : le samedi de 10H30 à 12H.

Avel-Dro Gwiseni: Reprise des cours de danses bretonnes:

Enfants débutants ; le samedi de 10H à 11H Enfants confirmés : le samedi de 11H à 12H15 Ados et jeunes adultes : le samedi de 13H30 à 15H30

Tous les cours se déroulent à Ti an Oll, dans le respect des protocoles sanitaires.

Il est possible d'assister aux cours gratuitement jusqu'à fin octobre et de s'inscrire auprès des intervenants.

N'hésitez pas à nous rendre visite!!

Renseignements complémentaires au 06.85.54.63.67 pour le bagad et au 06.71.61.96.51 pour la danse.

000

L'ACCUEIL DE JOUR (LA PARENTHÈSE)

Ouvert du lundi au vendredi est destinée aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités.

Les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02.98.21.29.00

À LA DECOUVERTE DES ASSOCIATIONS







Les scouts et guides de France, ce sont près de 88 000 adhérents dont 27 000 bénévoles.

Le groupe scouts et guides du Folgoët a été fondé il y a un peu plus de deux ans, et a pris

le nom de Jo Vérine en février 2019 en l'honneur de ce scout lesnevien mort durant la Seconde Guerre Mondiale en portant assistance à des blessés. Le Groupe est composé de 28 jeunes et 12 encadrants.

Avec une répartition par tranche d'âge, de 6 ans à 20 ans, les scouts et Guides de Frances véhiculent les valeurs du scoutisme qui sont leurs piliers depuis plus de 100 ans : faire de tous des citoyens actifs, utiles, heureux et artisans de la paix. Ces principes reposent sur l'entraide, la solidarité et la bienveillance.

Mouvement catholique et ouvert à tous, l'association accueille toutes et tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Le scoutisme se veut avant tout comme une main tendue aux autres, faisant de la tolérance un atout fondamental. C'est ainsi que les activités scoutes se feront autour du service et de l'aide à tous ceux qui en ont besoin. Le jeune apprend à être acteur de sa vie ; cette expérience très enrichissante vise à développer la responsabilisation et la prise de décision. L'enfant est au centre du système et les adultes encadrants l'aident à mettre en avant ses capacités, à exprimer ses envies, à se développer au sein d'un ensemble d'une même tranche d'âge.

Le scoutisme est basé sur le concept de l'auto-éducation. Chaque jeune est considéré comme une personne unique, disposant du potentiel nécessaire pour se développer par lui-même. Dans le processus éducatif, les éducateurs et éducatrices sont principalement des jeunes eux-mêmes.



Ainsi, la méthode scoute est le cadre structuré conçu pour guider et encourager chacun sur le chemin de son développement.

Le jeu est au centre de tout afin d'appréhender les notions d'écologie, de découverte de nouveaux horizons et de développement personnel. Les Scouts et Guides de France se veulent avant tout comme constructeurs du monde de demain, aidant à la prise de conscience des grands chantiers comme l'écoute des autres et de soi, les principes d'égalité entre les hommes et les femmes. En somme, former les futurs adultes et leur permettre de posséder toutes les clés pour être bien dans sa peau et bien avec les autres.

Les Scouts et Guides de France accompagnent les chefs et cheftaines dans leur démarche de progression en prenant en charge une partie de la formation BAFA: cela permet aux compagnons (à partir de 17 ans) qui souhaitent s'investir dans l'encadrement, de transmettre leurs savoirs, leurs acquis mais aussi les responsabiliser, en encadrant les plus jeunes.

Les rencontres se font une ou deux fois par mois, lors d'après-midi au local ou en extérieur et quelques fois des week-ends campés sont organisés, des rencontres avec d'autres groupes de Landerneau, Brest ou St Pol de Léon sont aussi organisées. L'ensemble est couronné par un camp estival à la durée variable en fonction de la tranche d'âge.

Ceux qui souhaitent découvrir le scoutisme (qu'importe la période de l'année) peuvent se rendre sur le site internet du Groupe 1^{ère} Ar Folgoad (https://sites.sgdf.fr/lere-ar-folgoad), sur la page Facebook (https://fr-fr.facebook.com/SGDFArFolgoad)

Ou contacter les responsables du groupe au 06 81 31 89 02

PAGES D'HISTOIRES

Par Jacques Miorcec de Kerdanet

NOTES SUR LA CHAPELLE DE JÉSUS (1)

Sur le bord de la route de Lesneven à Landivisiau existe la chapelle de Jésus. Cette sainte chapelle n'était dans le principe, qu'un simple petit oratoire de 10 m sur 12m (soit 27 m² intérieur), commencée le 10 juillet et finie le 10 octobre 1695.

Le motif principal de son érection avait été de pouvoir exposer aux pèlerins qui passaient pour aller au Pardon de ND du Folgoët, les reliques de saint ARNEC, patron de la paroisse (celles-ci ont disparues durant la tourmente révolutionnaire). Cette chapelle servait également pour faire des stations aux jours de Pâques, Pentecôte aux Jubilés.

Toute petite qu'elle fut, on voulut établir dans cette chapelle la confrérie du Très-Saint-Nom-de-Jésus, avec toutes ses annexes, indulgences et privilèges.

Le 8 juillet 1708, et contre toute opposition, le frère Yves Le Poncin, prieur des Dominicains de Morlaix, vint établir la confrérie dans la petite chapelle, sous le sceau d'une bulle du pape Paul V, avec approbation de l'évêque du Léon.

Ce petit édifice était très fréquenté pour la dévotion qu'on y portait au Très-Saint-Nom-de- Jésus et pour le grand nombre de soulagements qu'elle recevait aux nécessités publiques et particulières, mais elle était trop petite pour y recevoir les services durant les périodes de grande influence des fidèles. Or survint un drame, juste à quelques trois cent mètres

de ce frêle oratoire. En le petit manoir de Pratanlouët (dont il ne semble rester que le moulin de Fraval), où vivait le sieur de Kerfaven et son épouse, un feu avait pris, déjà brulé la moitié de l'édifice, risquant de ravager le reste de la bâtisse. Ils décidèrent alors de vouer leurs prières à Jésus dont la chapelle est toute proche, en promettant qu'en cas de sauvegarde, ils doteraient d'un parc l'édifice et ainsi la confrérie. Et là, miracle ! le vent tourne éteignant le feu et sauvant ainsi leurs biens.



Chapelle Jésus durant les journées du patrimoine de septembre 2020

RÉSULTATS DU CONCOURS DU MOIS D'OCTOBRE













Félicitations à Louna, Nais, Thomas, Manon, Kylian et Théo qui ont fait très peur à Pierrick et Morwenna pour Halloween!! Ils ont chargés les livreurs du Ty Journal de leur apporter leur lot de bonbons au plus vite!

LE TY JOURNAL

Directeur de publication : Jean-Louis Phelep

Ont collaboré à ce numéro : Pierre Maudire, Samuel Henry

et Maryse Loaec

Contact: tyjournal.tregarantec@gmail.com

MAIRIE DE TRÉGARANTEC LE TY JOURNAL, 6 rue Menez Bargall, 29260 Trégarantec

Crédit photos : Pierre Maudire, Cyril Rappailles, www.onac-vg.fr

En fonction de l'espace disponible, la Mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles. Les annonces pour le bulletin de décembre 2020 sont à déposer en Mairie ou par courriel pour le <u>15 novembre 2020</u>.



PEFC 10-31-1238 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org